

Interreg
POCTEFA



UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE

INTERREG POCTEFA
ZONE FONCTIONNELLE LITTORALE EST
La coopération transfrontalière bleue : de l'Aude à l'Ebre.

Index

| | |
|--|---|
| A. ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE PAR LA ZONE LITTORALE EST..... | 3 |
| B. DESCRIPTION DE L'APPROCHE INTÉGRÉE | 4 |
| C. THÉMATIQUES DE LA ZONE | 5 |
| 1. Préservation et restauration des écosystèmes de la zone | 5 |
| 2. Diminution de la pression humaine (activités économiques, tourisme) sur la zone..... | 5 |
| 3. Favoriser la diversification des ressources marines et terrestres littorales sur cette aire, pour une alimentation durable..... | 6 |
| 4. Améliorer la mobilité transfrontalière, l'intermodalité et favoriser la mobilité douce de la zone. | 6 |
| D. GOUVERNANCE DE LA ZONE | 8 |

A. ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE PAR LA ZONE LITTORALE EST

La zone fonctionnelle Littorale de la zone Est comprend l'espace transfrontalier maritime au sens européen du terme. Elle, s'étend sur sa phase terrestre sur la bande littorale allant de l'embouchure de l'Aude au Delta de l'Ebre qui comprend du côté catalan les comarques littorales (citées plus bas) et côté de la Région Occitanie les Communautés de communes littorales des départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude allant jusqu'à l'Aude.

A ce cœur d'aire fonctionnelle, des territoires partageant les mêmes enjeux pourront être associés sans bénéficier des fonds mais permettant aussi des synergies et des possibilités de répliquabilité. Il s'agit des territoires associés compris dans le golfe du Lion et allant de l'Aude au Delta du Rhône (Départements de l'Hérault et du Gard) ainsi que des îles Baléares.

Compte tenu des interactions et des enjeux communs en matière de développement des territoires transfrontaliers qui dépassent très largement les frontières administratives externes et internes aux Etats et à la zone de coopération du POCTEFA, l'Eurorégion Pyrénées- Méditerranée (EPM) propose donc que le territoire d'intervention de sa zone fonctionnelle soit constitué par les acteurs issus des territoires suivants :

- Zone cœur :
- -Communautés de communes littorales du Département de l'Aude, Grand Narbonne.
- Les Communauté de communes littorales du Département Pyrénées-Orientales :
 - Corbières/Salanques Méditerranée,
 - Albères Côte Vermeille Illiberis,
 - Sud Roussillon
 - Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.
- Les comarques littorales de Catalogne : Montsià, Baix Ebre, Baix Camp, Tarragonès, Baix Penedès, Garraf, Baix Llobregat, Barcelonès, Maresme, Selva, Gironès, Baix Empordà i Alt Empordà.
- Territoires associés :
 - Les autres comarques catalanes et le reste du département des PO et de l'Aude, les Iles Baléares, les Départements de l'Hérault et du Gard.



B. DESCRIPTION DE L'APPROCHE INTÉGRÉE

Cette aire fonctionnelle promeut une **gestion intégrée du territoire maritime** transfrontalier face aux enjeux liés à la pression démographique, principalement touristique, et aux activités économiques spécifiques de la zone qui en découlent, principalement celles liées à l'économie de la mer, à l'économie circulaire, à la gestion de la vulnérabilité du littoral et à la bio économie sur cette zone.

En effet, cette zone est la plus à même, par sa cohérence géographique, d'être en capacité de donner des réponses adaptées face aux enjeux à venir principalement ceux liés :

- Aux impacts de l'économie touristique sur le territoire littoral, qui reçoit 80% de la fréquentation touristique et plus de la moitié de celle du massif pyrénéen,
- Aux spécificités que cela engendre dans l'organisation spatiale de ce territoire notamment de part des infrastructures souvent surdimensionnées, des déplacements concentrés, une structuration économique déséquilibrée ou encore des consommations énergétiques élevées par un parc immobilier touristique peu adapté, et enfin une surutilisation de la ressource en eau qui fragilise tous les écosystèmes naturels.
- Aux caractéristiques du front littoral et de la fameuse ligne ou trait de côte qui est une des zones sur terre la plus menacée face aux impacts du changement climatique.
- Aux freins de mobilité transfrontalière encore qui existent encore dans la zone.

Un travail a été fait entre l'Eurorégion, la Generalitat de la Catalogne et la Région Occitanie pour identifier les différentes stratégies existantes de chaque côté de la frontière et analyser les besoins communs à travailler dans le cadre du transfrontalier. Pour ce faire, les documents de référence sont la Stratégie Maritime de la Catalogne et le Plan Littoral 21 au niveau français.

Par ailleurs, l'Occitanie et la Catalogne comptent avec différentes instances de concertation liées aux thématiques de la mer : Parlement de la Mer (Occitanie), Consell Català de Cogestió Marítim de Catalunya, Taules de cogestió marítimes (Catalogne). Le travail conjoint dans le cadre de cette zone fonctionnelle permettra aussi de mener une coopération sur des thématiques très spécifiques au niveau transfrontalier et les acteurs du territoire pourront s'appuyer sur des instances déjà existantes pour mettre en place le travail transfrontalier.

C. THÉMATIQUES DE LA ZONE

1. Préservation et restauration des écosystèmes de la zone

Cette zone, par sa position géographique et du fait d'une très grande pression humaine, est une des zones les plus menacées tant par le réchauffement climatique comme par les phénomènes d'anthropisation.

Exemples d'actions qui pourraient être mises en place dans ce cadre :

- Partage de connaissance des écosystèmes : cartographie des fonds marins à l'échelle transfrontalière pour notamment connaître les enjeux de préservation de la Posidonie et autres espèces protégées (parcs, universités, ONG, observatoires).
- Première expérience avec le projet POCTEFA RESMED
- Connaissance des flux des espèces invasives tant marines que terrestres à la frontière pour mieux les gérer (parcs, universités, ONG, observatoires).
- Travail sur les habitats naturels pour préserver les ressources aquacoles et piscicoles (travail entre centres de recherches spécialisés - Observatoire de Banyuls, professionnel de la filière aquacole/piscicoles ...) à cette échelle.
- Gestion durable du littoral, notamment sur la restauration dunaire et des modes de protection « doux » et à la recomposition spatiale. Comme par exemple les modèles publico-privés de restauration des écosystèmes et de re-naturalisation des milieux marins du littoral et autres outils partagés de gestion du front de mer, de part et d'autre de la frontière. L'objectif est la capitalisation des connaissances et des méthodologies existantes, l'identification de besoins et solutions communs,
- Gestion des sédiments :
 - Sur les bassins versants (cartographie partagée entre bassins frontaliers, identification des matériaux, études conjointes, création sites pilotes, gestion concertée ...). L'idée est d'avoir un site pilote dans les Pyrénées orientales et en Catalogne pour ensuite avoir une répliquabilité sur le reste du littoral.
 - Rechargements du sable sur les plages : identification de gisements d'opportunité, solutions transfrontalières sur les rechargements possibles.
 - Suite aux événements climatiques (tempêtes, submersion marine, ...) : réflexions sur la gestion de nettoyage des plages notamment liée à la question du bois flotté, mises en place de solutions adaptées, échange de bonnes pratiques, partages d'expérimentations...

2. Diminution de la pression humaine (activités économiques, tourisme) sur la zone

- Réduction de la consommation de l'eau des habitants, industriels et touristes, et favoriser sa réutilisation notamment dans le secteur touristique et agricole notamment :
 - Partenariats entre agences touristiques et professionnels du tourisme sur campagne de sensibilisation. Capitalisation de bonnes pratiques d'économie d'eau par les professionnels et échange autour de la frontière.
 - Projets pilotes à la frontière : Répliquabilité de projet pilote de réutilisation d'eaux usées dans le secteur agricole ou pour l'arrosage de terrains de sport ou d'espaces verts...
 - Etude conjointe transfrontalière et diagnostic du niveau de conformité des stations d'épuration du littoral.

- Maîtrise des activités économiques de la mer et touristiques : travail en coopération entre autres avec les gestionnaires d'espaces protégés (Parcs, réserves...) pour contrôles et maîtrise de toutes les activités humaines (encrage, motorisés aquatiques, plongée).
- Décarbonisation du secteur maritime transfrontalier : Etude sur l'autonomie énergétique de petits ports de plaisance transfrontaliers.
- L'EPM et son réseau de partenaires sont fortement sensibilisés par l'impact de la pollution qui rejaillit sur la Méditerranée, mer la plus polluée du Globe à ce jour. Bon nombre d'actions de prévention peuvent être mises en œuvre afin d'en réduire l'impact :
 - Gestion des déchets tant des collectivités littorales comme des grands acteurs privés touristiques (campings, ports...).
 - Projets pilotes de réduction des plastiques et encouragement du retour à la consigne "verre" (déploiement d'un système de collecte de la consigne conjoint des 2 côtés du littoral frontalier et reconditionnement des bouteilles),
 - Projet de déploiement de campagnes conjointes de part et d'autre de la frontière en période touristique de prévention liée à la pollution des plastiques sur la plage et des mégots de cigarettes par exemple, (actions conjointes transfrontalières autour du Let's clean Up Europe visant à sensibiliser le grand public au ramassage des déchets sur des espaces sensibles ou à ramener un plastique chacun à chaque occasion)
 - Projets de favorisation du ramassage de déchets marins par le secteur de la pêche, initiatives de plogging (combinaison de sport, nature et ramassage de déchets).

3. Favoriser la diversification des ressources marines et terrestres littorales sur cette aire, pour une alimentation durable

- Mise en place de plateformes (digitales notamment) coopératives conjointes de distribution de produits agricoles/pêches locaux et espèces locales spécifiques ou emblématiques du littoral transfrontalier autour de labels de qualités (coopératives de production et de distribution, organismes de labels d'origine, Instituts de recherche agronomique...)
- Des actions conjointes pour l'amélioration de la transformation et commercial du thon rouge de pêche artisanal notamment.
- Mener des études conjointes sur l'impact du changement climatique et les adaptations nécessaires pour les productions locales de la zone (vignes, olivier, fruitiers...) mais aussi sur les ressources marines (algues, poissons).
- Appuyer la recherche conjointe pour utiliser les ressources halieutiques et terrestres littorales vers des débouchés sur la santé et le bien-être.
- Travail conjoint au niveau de la bioéconomie (partage d'expériences dans le domaine de la valorisation des moules, crustacés, poissons ...)

4. Améliorer la mobilité transfrontalière, l'intermodalité et favoriser la mobilité douce de la zone.

Initiatives conjointes visant à améliorer la coordination des services de transport public dans cette zone à forte densité de trafic local, en favorisant notamment les transports publics transfrontaliers, l'intermodalité et les réponses adaptées.

- Consolider l'intermodalité et améliorer les services pour ceux qui voyagent : information, système de billetterie électronique, tarification intégrée, communication, e-hubs, création et amélioration des arrêts et des chapiteaux sur les itinéraires transfrontaliers (*restyling*, sécurité, services de rechargement, accès wifi,).
- Promouvoir une mobilité durable et coordonnée dans les activités touristiques, récréatives ou sportives, y compris la création d'itinéraires de transport collectif principalement pendant les périodes de pointe, les week-ends ou les vacances.
- Promotion et accompagnement de la coopération entre les opérateurs de transport, de logistique et de fret.
- Étude, amélioration et mise en œuvre de services de mobilité transfrontaliers dans une logique multimodale, en la liant également à la généralisation d'autres modes de transport plus durables (vélo, e-mobilité, accessibilité aux sources d'énergie non fossiles, covoiturage, transport à la demande, etc.)
- Promotion de la culture citoyenne et des entreprises de la mobilité durable et des transports publics.
- Développement et promotion d'outils visant à optimiser et à améliorer l'efficacité des transports publics.
- Promotion des investissements et des développements à petite échelle, notamment dans les zones maritimes.
- Aménagement des espaces naturels frontaliers afin de limiter l'impact de la voiture et générer des déplacements en mode doux (accroissement des zones de stationnement et des navettes publiques passant la frontière entre ces derniers et les lieux les plus visités). Exemple : Parc de Cap de Creus.
- Circulation privilégiée pour les modes doux, promotion d'un concept de stations littorales labellisées "Soft mode moving holidays" notamment avec voies vertes entre les stations du littoral et du piémont, de part et d'autre de la frontière.

Il faudra être attentifs aux résultats des études de mobilité de la zone transfrontalière prévus dans le cadre des projets POCTEFA CONNECT et BICITRANS en cours d'exécution.

D. GOUVERNANCE DE LA ZONE

Coordination /pilotage de la zone par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) :

Par son cadre juridique souple et son expérience en matière de coopération et de gouvernance territoriale, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) constituée en Groupement européen de coopération territoriale (GECT) dispose de l'approche transversale multi-niveau lui permettant d'assurer un rôle de chef de file de la zone fonctionnelle Est. Par ailleurs, l'EPM a une longue expérience de gestion et lancement d'appels à projets à l'échelle eurorégionale donc le dernier en date sur le Covid-19 mais aussi de gestion directe de projets européens.

Comité de pilotage :

Les membres du comité Est (Département des PO et 09, la Generalitat de Catalogne, la Région Occitanie, L'Etat Français, l'Etat Espagnol).

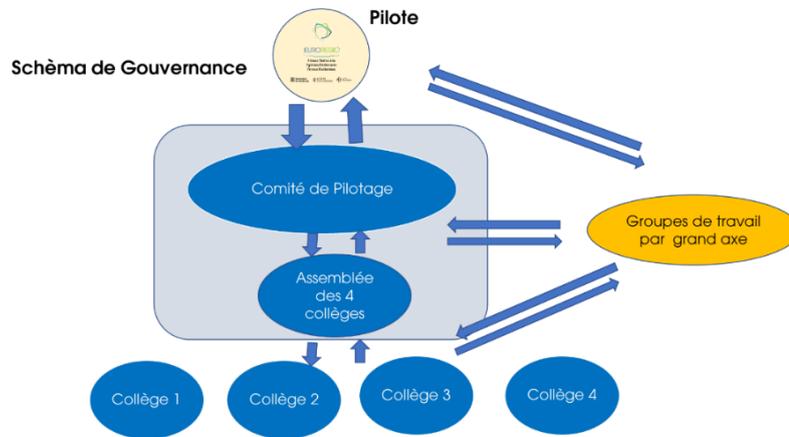
Association de la société civile : représentés par collègues

- Collèges des Collectivités
 - Les communautés de communes et comarcas de la zone cœur,
 - Autorités règlementaires (préfecture, DDAS, agences de l'eau dont ACA, CHE, Rhône Méditerranée),
 - Les Gestionnaires d'espaces naturels marins/littoraux principalement ;
- Collège associatif
 - Comités économiques et sociaux,
 - Associations environnementales et de sensibilisation du public (CREN, LPO, autres...) ;
 - Association de consommateurs ;
- Collège des professionnels :
 - Représentants professionnelles (tourisme/agriculture/industriels/Ports) ;
 - PME innovantes du secteur de l'eau (cluster de l'eau du territoire Aquavalley et CWP pour Catalogne) de l'énergie (Pole Derbi, Cluster de l'énergie catalan) et de l'environnement et de la mer ;
- Collège scientifique : Centres de recherche et chercheurs,

Fonctionnement de la gouvernance :

| | |
|--|--|
| Pilotage de la zone | Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) |
| Appel à projets | EPM |
| Instruction / évaluation des projets | Instruction EPM / avis consultatif des collègues |
| Sélection projets | Comité de pilotage |
| Approbation des projets | AG/ comité programmation POCTEFA |
| Animation / accompagnement des projets | EPM |
| Suivi financier | SC POCTEFA |

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE BLEUE : DE L'AUDE À L'EBRE



Fonctionnement du programme de la Zone fonctionnelle littorale Est:

-Profil des projets :

- Projets de dimension comprise entre 300 000 et 1 000 000 euros.
- Durée minimum de 2 ans maximum de 3 ans.

-Synergies entre projet

- L'EPM organisera deux séminaires par axe prioritaire entre bénéficiaires pour un partage d'expérience à mi-parcours et en fin de projet.
- Deux grands évènements seront organisés pour présenter tous les résultats des deux appels à projet en fin de programmation de chacun d'eux.